



16 septembre 2013

(13-4881)

Page: 1/1

Comité des mesures concernant les
investissements et liées au commerce

Original: anglais

**NOTIFICATION, AU TITRE DE L'ARTICLE 6:2 DE L'ACCORD
SUR LES MIC, DES PUBLICATIONS DANS LESQUELLES
LES MIC PEUVENT ÊTRE TROUVÉES**

Addendum

République démocratique populaire lao

En sa qualité de point de contact de la RDP lao pour l'Organisation mondiale du commerce, la Direction de la politique du commerce extérieur du Ministère de l'industrie et du commerce a l'honneur de notifier au Comité des MIC que la RDP lao n'a pas de publications pour les questions relatives aux MIC.

La législation concernant l'investissement peut être obtenue sur le portail Web relatif aux questions commerciales à l'adresse suivante: www.laotradeportal.gov.la.
